
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0723

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 mai 2014 en y retirant les articles 20.003, 20.012, 30.008 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0725

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0726

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0727

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0728

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint, pour les unités d'affaires de la Ville et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145085002

CE14 0730

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour l'audit externe du rapport financier pour les années 2014, 2015 et 2016 de la Ville de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1133592009

CE14 0731

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation);

- 2- d'accorder à Plastipro Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13225 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145331001

CE14 0732

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146744001

CE14 0733

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de différents types de services de reliure de documents;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les reliures Caron et Létourneau ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13482 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1146135003

CE14 0734

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 277 926,76 \$, taxes incluses, pour faire les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Antagon International (9002-1205 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 661 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5693;
- 3 - d'autoriser le virement budgétaire provenant du budget corporatif de dépenses contingentes prévu à cette fin;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1140660002

CE14 0735

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 039 510,75\$, taxes incluses, représentant 67,74 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 392 942,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278502;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144822017

CE14 0736

Vu la résolution CA14 20 0181 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 14 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 564 633,06 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 92,09 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout unitaire dans la 3^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 649 099,78 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311744;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146152008

CE14 0737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 614 635,45 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (les paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 635,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-015 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146140002

CE14 0738

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 762 213,66 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, à des fins de développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 687,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258205 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822029

CE14 0739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 044 117,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 317 917,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252901;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822028

CE14 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 801 027,27 \$, taxes incluses, pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel ArchiDATA inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 748 623,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140115001

CE14 0741

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel Finlogik inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour une somme maximale de 1 586 350,30 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1141629003

CE14 0742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 073 074,78 \$, taxes incluses, pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rothman associés et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 952 806,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13442 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143456001

CE14 0743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay;
- 2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CG11 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141246001

CE14 0744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 307 303,47 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les soumissionnaires Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 236 387,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13505 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1141035005

CE14 0745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire, ces travaux étant entièrement aux frais de PJCCI, et considérant la condition suivante, laquelle est suspensive au présent dossier décisionnel :
 - d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre de ce projet de réfection des voies élevées de l'autoroute Bonaventure;
- 2- d'approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1130541013

CE14 0746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (CG13 0406) portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1145135001

CE14 0747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 mètres carrés et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 170,1 mètres carrés, tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense nette de 2 163,34 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1124435010

CE14 0748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1145323002

CE14 0749

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc. un terrain situé à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, pour un loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146646001

CE14 0750

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 900 000 \$ en provenance d'un compte de Chapitre corporatif vers le budget régulier de la Direction de la culture et du patrimoine pour réaliser ces projets;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation en 2014 des Week-ends du monde et la Fête des enfants de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140679003

CE14 0751

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 4 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet et période</u>	<u>Montant</u>
École de technologie supérieure	24 heures de l'innovation les 27 et 28 mai 2014	1 500 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	35 ^e anniversaire de La Maisonnée le 14 mai 2014	3 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1140191001

CE14 0752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour l'année 2014 et 2015, à Maison d'Haïti pour le redéploiement de ses services par la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble dans le cadre de la programmation 2013 — 2017 s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente de 175 M\$ entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144251002

CE14 0753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141643002

CE14 0754

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 22^e édition de Divers/Cité, du 28 juillet au 3 août 2014;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1140679002

CE14 0755

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - Écoterritoire « Les rapides du Cheval Blanc », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144501004

CE14 0756

Vu la résolution CA14 22 0144 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c.Q-2) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts) dans le cadre du projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue Saint-Patrick.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140662003

CE14 0757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires;
- 2- de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1142344001

CE14 0758

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 262,14 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140843007

CE14 0759

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140942005

CE14 0760

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense relative au déplacement à New York, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 12 au 15 avril 2014, dans le cadre d'une mission économique - Montant : 2 143,06 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140843008

CE14 0761

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140679008

CE14 0762

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143838004

CE14 0763

Vu la résolution CA14 28 0115 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1143152001

CE14 0764

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146659001

CE14 0765

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144501003

CE14 0766

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1145075003

CE14 0767

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1143455002

CE14 0768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles » la nouvelle place publique commémorative située dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constituée du lot 1 092 972 et d'une partie du lot 1 093 657 du cadastre du Québec. Par ailleurs, la voie carrossable qui traverse la place publique conserve le nom de boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134521021

CE14 0769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer le prolongement de la rue Rose, constituée du lot 3 903 070 du cadastre du Québec;
- 2- de confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants, constitué du lot 3 903 071 du cadastre du Québec;
- 3- de nommer le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds, constitué des lots 3 903 072 et 2 580 997 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1144521003

CE14 0770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Raymond-Lagacé » situé entre les rues Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci, de part et d'autre de la rue des Outardes, constitué des lots 4 861 425 et 4 861 424 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144521002

CE14 0771

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141165001

Levée de la séance à 10 h 07

70.001

Les résolutions CE14 0723 à CE14 0771 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville